

Publié le 26 octobre 2018

Que deviendront les financements européens après 2020 ?

Le Centre européen des entreprises fournissant des services publics (CEEP) a réuni le 26 octobre, au siège de la Caisse des dépôts et consignations, une trentaine de participants sur l'avenir des financements européens après 2020. La rencontre est labellisée Consultation citoyenne sur l'Europe par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.



Les participants ont pu exprimer leurs attentes et partager leurs idées sur le nouveau cadre de la politique de cohésion en Europe en préparation pour la période 2021-2027. « *L'objectif est double, déclare Pascal Bolo, président du CEEP-France et premier-adjoint au maire de Nantes. Sensibiliser sur les enjeux économiques, sociaux et territoriaux de la politique de cohésion en France pour les entreprises publiques locales, le logement social, les entreprises sanitaires et sociales, et débattre sur la nécessité d'investir dans les infrastructures sociales en France et en Europe.* »

Les débats feront l'objet d'une restitution auprès du Conseil économique, social et environnemental (CESE) le 30 octobre, puis seront présentés au Conseil européen de décembre 2018 pour porter les interrogations et les propositions des participants sur **l'avenir des financements européens**.

« *L'accès à ces financements est l'un des enjeux essentiels des entreprises membres du Ceep pour les prochaines années* », précise Pascal Bolo. Le Ceep contribuera activement aux financements engagés pour la période 2021-2027, et à la promotion à l'échelle européenne des valeurs auxquelles la France est attachée avec d'autres États.

Qu'est que le CEEP ?

Le CEEP France est la section française du Centre européen des entreprises fournissant des services publics. Il est composé d'une vingtaine de membres représentatifs de la plupart des entreprises et fédérations d'entreprises françaises dédiées à des missions d'intérêt général, dans le domaine des réseaux, des services sociaux et de santé, des banques et du développement local. Partenaire social bénéficiant d'un statut consultatif officiel, le CEEP s'investit particulièrement sur les questions liées

au dialogue social, et au marché intérieur de l'Union européenne.

Par Guillaume POINSIGNON